Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 83 (1938)

Heft: 12

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE MILITAIRE SUISSE

Pour la Suisse: 1 an fr. 12.—; 6 mois fr. 7.— 3 mois fr. 4.—

ABONNEMENT

Pour l'Etranger : 1 an fr. 15.—; 6 mois fr. 9.— 3 mois fr. 5.—

Prix du numéro: fr. 1.50.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION:

Avenue de la Gare 33, Lausanne Compte de chèques post. II. 5209

ANNONCES: Société de l'Annuaire Vaudois S. A. - Pré du Marché, 3 - Lausanne

Le combat sous bois

Au cours des manœuvres de la Ire division en 1937, mon régiment eut a combattre dans une région boisée (Jorat). De multiples incidents, un certain nombre de fautes commises me prouvèrent, une fois de plus, que ce genre de combat était peu familier aux chefs et à la troupe.

La raison, sinon l'excuse, réside pour une bonne part dans la courte durée de nos services d'instruction, ainsi que dans le trop petit nombre d'exercices et de manœuvres faits dans des régions boisées au cours des écoles de recrues et des cours de répétition.

L'aversion qu'on a des bois en service d'instruction peut se justifier du fait que le contrôle de ce qui s'y passe et que l'arbitrage s'y avèrent très difficiles. L'on s'ingénie alors pour plus de facilité, à choisir comme terrain de combat des régions découvertes ou modérément boisées, régions qui permettent l'utilisation méthodique et plus facilement contrôlable des feux de mitrailleuses et d'artillerie.

D'autre part, dans le combat sous bois, ce n'est plus le nombre des combattants et des armes seul qui règle la situation. Là interviennent des facteurs plus ou moins